

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de M. Olivier VILLETTELLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 18 juin 2026

PRESENTS : Mmes et MM Olivier VILLETTELLE – Nadine SAURA – Dominique BERNAT – Ludivine VIOLOT – Jérôme ALLAIN – Farida SEFSAF – Stéphane DESPINASSE – Viviane NEEL – Christophe FARA – Franck PATRACONE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT – Cherif BOUIMA – Delphine AUROUZE – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Patrice CHAUD – Marine BILLARD – Jean-Baptiste MERLEY – Edmond HUBE – Serge SIMON – Héléna HUBE – Karina CHAUDIER – Clara MOSNIER

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM Sylvain DUPLAY - Séverine ALLEGRA - Gérard ROUCHOUSE - Agathe CARROT - Christophe BERGERAC

PROCURATIONS :
M. Sylvain DUPLAY à Mme Nadine SAURA
Mme Séverine ALLEGRA à M. Dominique BERNAT
M. Gérard ROUCHOUSE à M. Stéphane DESPINASSE
Mme Agathe CARROT à Mme Farida SEFSAF
M. Christophe BERGERAC à M. Edmond HUBE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE NOUVELLE PISCINE

A l'issue de la clôture, le résultat présente un excédent en fonctionnement de **167 323,05 €** et un excédent d'investissement de **1 813 653,81 €**.

NOUVELLE PISCINE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET

EXECUTION BUDGETAIRE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	5 422,95 €	172 746,00 €
SOLDE créditeur 2025		+ 167 323,05 €
REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2024 REPORTÉ	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CLOTURE FONCTIONNEMENT 2025 - Excédent		167 323,05 €

SECTION INVESTISSEMENT	1 417 042,19 €	3 230 696,00 €
SOLDE créditeur 2025		+ 1 813 653,81 €
REPRISE DEFICIT INVESTISSEMENT 2024 REPORTÉ	571 924,88 €	
RAR 2025	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CLOTURE INVESTISSEMENT 2025 - Excédent		+ 1 241 728,93 €

Les éléments notables concernant le Compte Financier Unique 2025 sont les suivants :

En fonctionnement : un solde d'exécution excédentaire de 167 323,05 €

Cette section enregistre des dépenses au titre de l'année 2025 pour un montant de 5 422,95 € avec :

- Une somme de 1 637 € pour l'organisation de la pose de la 1^{ère} pierre de la construction de la nouvelle piscine,
- Des frais de raccordement en électricité pour 1 046 € auprès d'ENEDIS,
- 2 500 € de frais de dossier relatif à la contractualisation d'un emprunt de 2,5 M€.

Les recettes sont constituées des participations des communes pour 172 746 €.

En investissement : un solde d'exécution excédentaire de 1 813 653,81 € (hors 001)

Les dépenses d'investissement sont constituées essentiellement des études de conception et réalisation et de suivi de chantier de la future piscine :

- 408 865 € au compte 2031 pour le paiement des études du Marché Global de Performance,
- 46 115 € au titre des avances versées conformément au CCAP du Marché Global de Performance,
- 962 061 € au compte 2315 pour les travaux de construction.

Des recettes sont enregistrées pour un montant de 3 230 696 € qui se décomposent comme suit :

- Des subventions perçues de SEM et de la Région AURA pour un total de 633 000 €,
- Un emprunt court terme de 2,5 M€,
- Une somme de 97 696 € affectée en réserve au compte 1068.

Le résultat de clôture consolidé en investissement est de 1 241 728,93 € € (qui intègre un déficit d'exécution reporté de 571 924,88 €).

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-067 du 2 avril 2025 portant approbation du budget annexe nouvelle piscine 2025,

Vu la délibération n°2026-122 du 24 juin 2026 désignant Monsieur Franck PATRACONE comme président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe nouvelle piscine,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe nouvelle piscine,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe nouvelle piscine.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Olivier VILLETELLE



Sorbiers , le 7 juillet 2026

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260624-del2026-128-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026